

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 janvier, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Sainte- Anne de Tostes, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20 heures 30

Etaient présents : Patrice PHILIPPE, Nicole LABICHE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Claire BAGLAN, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Marianne JACQUES, LAGOUANELLE Fabrice, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Gipsy LACAILLE, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie WEZEL, Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

Devant le refus de Madame Nicole LABICHE, Gipsy LACAILLE de Monsieur Fabrice LAGOUANELLE et Thierry LECOMTE, Monsieur Jean-Daniel LOMENEDE a été nommé secrétaire de séance.

Le maire, en début de séance, revient sur deux points.

D'abord, il rappelle que le litige Leloup est en *statut quo* puisque toujours en attente de jugement puis donne la parole à Madame Labiche.

Madame LABICHE, 1ère adjointe, annonce qu'elle a présenté sa démission au préfet. Elle affirme vouloir continuer à s'investir dans la municipalité, mais souhaite prendre de la distance en raison d'un malentendu. Elle évoque que son désaccord avec les membres du conseil municipal de la majorité provient d'un malentendu. En effet, elle estime que son vote « en faveur » de la délégation de service public pour la gestion de l'eau alors même que la commission eau avait jugé nécessaire de s'abstenir a mal été interprété. Elle rappelle que deux amendements ont été décidé au dernier moment lors de cette délibération.

Madame DESHAYES insiste sur le fait que bien que le sujet l'intéresse, l'opposition ne s'est pas présentée à la « commission eau » tenue le 15 décembre dernier, car aucun des membres de l'opposition ne consulte la liste de communication destinée aux élus.

Elle rappelle que les membres de l'opposition ont demandé, par courrier en date du 02 Novembre 2020, à être retiré de cette liste et de transmettre les convocations uniquement sur leur adresse personnelle.

Monsieur le Maire conclut sur ce point en indiquant que cette décision sera actée dès réception de la réponse du préfet.

Il précise que par rapport à la démission de Madame Labiche, Monsieur le Préfet n'ayant pas encore accepté sa démission, le tableau des adjoints et leurs délégations restent pour l'instant inchangé.

Il sera modifié lors de la prochaine réunion du conseil municipal une fois que Monsieur le préfet aura accepté la démission de Madame Labiche, en sachant que l'adjoint numéro 2 prendra la place de l'adjoint numéro 1 et ainsi de suite, car le conseil restera à 4 adjoints.

S'agissant des remarques et des modifications à apporter au PV du 23 Novembre 2020 :

Madame SASSINE relève la difficulté de l'exercice étant donné qu'elle n'en a pas eu connaissance.

Madame DESHAYES indique toutefois que le PV a été affiché sur le tableau communal.

Monsieur le Maire propose un report du vote et signature du PV du 12 octobre et 23 novembre 2020 au prochain conseil.

Monsieur le Maire explique qu'il y aura un maire délégué à Tostes et un à Montaure.

Madame DESHAYES s'interroge sur la pertinence d'un Maire délégué à Tostes alors qu'il n'y a plus de mairie. Monsieur le Maire rappelle que la mairie des communes déléguées (Tostes et Montaure) se trouve à la mairie de la commune nouvelle de Terres de Bord.

1 – Election du maire délégué de Montaure

Monsieur le Maire attire l'attention où dans la mesure où un maire délégué existe à Tostes, la commune doit procéder à l'élection d'un maire à Montaure. Il annonce la candidature de Madame DUË et demande si d'autres candidats se portent volontaires.
Aucune autre personne n'est candidate.

Monsieur DE LA HAYE a le sentiment qu'en procédant à l'élection d'un autre maire délégué cela soit interprété comme une redivision de MONTAURE et TOSTES.

Monsieur le maire précise que c'était une volonté des habitants de TOSTES et qu'il s'agit d'une obligation légale.

Monsieur LECOMTE et Madame DESHAYES en doutent et affirment que la volonté des habitants de TOSTES était de garder surtout la mairie.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 19
Nombre de bulletins : 19
Bulletins blanc à déduire : 2
Bulletins nuls à déduire : 2
Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- Madame DUË : 15 voix (quinze voix)

Madame DUË est élue maire délégué de MONTAURE.

Madame DESHAYES questionne Monsieur le Maire sur la délégation des pouvoirs de police aux maires délégués.

Monsieur le Maire lui répond qu'il en reste l'autorité compétente.

2 – Formation des élus

S'agissant de la formation des élus, le maire indique qu'un montant de 4000 euros est d'ores et déjà inscrit sur l'exercice du budget 2021. Il indique que le plan de formation devra être établi en récapitulant les actions de formations des élus financées par la collectivité et annexés aux comptes administratifs 2021.

Néanmoins, il alerte sur le fait qu'il va falloir attendre encore quelques temps puisque la formation des élus doit faire l'objet d'une réforme d'ensemble dans les mois à venir.

Résultat des votes :

Unanimité

3 – Changement de prestataire pour la restauration scolaire

La loi Egalim, à partir du 1^{er} janvier 2022, impose 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques. Monsieur le Maire ajoute qu'à ce jour seul il est difficile de considérer que les produits proposés soient de qualité et que seul le plat principal est cuisiné. Pour ce faire, il est proposé de s'engager avec le service commune de restauration de Louviers « les deux aîrelles ».

Ce service commun, qui s'efforce de travailler avec les producteurs locaux, propose la livraison de repas élaborés à Heudebouville. Monsieur le maire insiste sur le fait que ce changement permettrait que les élèves aient accès à un repas de meilleure qualité. Il indique aussi que cela signifie que les repas ne seront plus cuisinés à l'école de Montaure, et aborde le sujet du cuisinier.

Il informe malgré tout que le cuisinier en place pourrait continuer à cuisiner pour les élèves de l'école, puisque la régie « les 2 aîrelles » propose de l'intégrer et de lui offrir des perspectives de carrière.

Notre cuisinier a accepté la proposition de mutation vers la régie des « 2 aîrelles » et est ravi par ce changement.

Sur le plan financier, l'opération n'est pas neutre puisque le repas passerait de 5,00 € à 6,26 €, et le reste à charge de 16 205 € à 34 677 € soit un reste à charge supplémentaire pour la commune de 18 472 €. Le maire précise qu'il souhaite ne pas répercuter ce montant sur le contribuable et prendre en charge sur l'exercice 2021 cette augmentation, en rappelant les économies réalisées grâce à la renégociation des emprunts ou la baisse d'indemnités des élus.

Monsieur LECOMTE ne voit pas l'intérêt de ce changement de prestataire. Il aurait préféré que la commune se dote d'une seconde personne en cuisine pour épauler le cuisinier en reconnaissant qu'il pouvait difficilement assumer seul la préparation des repas pour 130 enfants.

Il regrette que la restauration parte dans le privé, Terres de Bord était une des dernières commune à cuisiner les repas sur place.

Monsieur le Maire lui répond que c'est un service public

Madame DESHAYES ajoute qu'il a aussi un problème avec ce fournisseur, car c'est la ville de Louviers qui équilibre les comptes.

Madame DESHAYES continue en indiquant qu'elle votera contre cette délibération car le maintien de la restauration scolaire communale lui tient à cœur. Elle demande si d'autres pistes ont été explorées.

Monsieur le maire lui indique qu'il a demandé à l'actuel prestataire Newrest de lui établir un devis en respectant la loi Egalim et qu'il n'a jamais répondu.

Madame DESHAYES indique qu'une autre piste aurait pu être explorée avec la nouvelle cuisine d'ALIZAY, cuisine qui souhaite faire du 100% bio avec des maraichers juste à côté.

Madame DESHAYES et Monsieur LECOMTE regrettent d'avoir appris le changement de prestataire dans la presse locale acté au conseil du 7 décembre 2020.

Monsieur le maire lui répond qu'il regrette aussi, qu'il s'agit d'une erreur de la ville de Louviers et que cela n'est pas de son fait.

Madame DESHAYES questionne Monsieur le maire sur la modifications des tarifs de cantine. Monsieur le Maire lui indique que ce projet reste d'actualité et que la mairie y travaille.

Monsieur LECOMTE émet des doutes sur la qualité de la cuisine des « 2 aïrelles » et indique qu'il votera contre.

Monsieur LOMENEDE précise que beaucoup d'enfants passés au collège et profitant de la cuisine des « 2 aïrelles » sont manifestement contents de la nouvelle restauration.

Monsieur ROUSE ajoute qu'il y a une plus-value par rapport à la situation actuelle car « tout sera cuisiné » alors qu'à ce jour « la moitié est cuisiné ».

Madame DESHAYES demande quand le changement sera effectif.

Monsieur le maire lui indique qu'il aimerait que cela démarre après les vacances de Pâques, le temps d'en informer les familles.

Résultat des votes :

4 votes contres (Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE)

15 votes pour

Les élus de l'opposition demandent que tous les documents soient adressés sur leur adresse email personnel et non pas sur l'adresse électronique « @terresdebord.fr ».

Adresse qui leur est imposée.

4 – Travaux toiture de l'église

Madame LABICHE rappelle aux membres présents les démarches à effectuer en vue d'entreprendre des travaux d'urgence de la couverture de l'église de Montaure dont le montant HT des travaux est estimé à 13 215.50 € (élagage compris).

Soit l'entreprise Pimont Marteau pour les travaux de couverture-zinguerie pour un montant de 10 895.50€ HT

Madame DESHAYES informe les membres que c'est cette entreprise qui a fait le clocher de l'Eglise de Tostes.

Et l'entreprise Léger pour l'élagage des arbres pour un montant de 2 320€ HT

Madame LABICHE dit que la commune va solliciter l'obtention de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, du Département de l'Eure et de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, sur la base du montage financier prévisionnel proposé, la participation financière de la commune prévue dans le plan de financement, est de 2 642.50 € représentant 20 % du montant des dépenses éligibles HT auquel s'ajoutera la TVA.

Etat DRAC	20%	2 643.00€
Département 27 Mon village mon amour	30%	3 965.00€
Agglo Seine Eure	30%	3 965.00€
Commune	20%	2 642.50€
Montant total HT	100%	13 215.50€

Monsieur le Maire propose aux élus de retenir l'entreprise Pimont Marteau pour les travaux sur la toiture et l'entreprise Léger pour l'élagage des arbres.

Monsieur LECOMTE demande pourquoi l'entreprise DUPUIS n'a pas été retenue, c'est une entreprise locale, Monsieur DUPUIS connaît bien son métier, travaille bien et est qualifié pour faire ces travaux, et de plus elle avait été choisie pour faire les travaux de nettoyage des gouttières par la précédente municipalité.

Monsieur le Maire répond que le devis de l'entreprise Pimont Marteau est beaucoup plus détaillé, que l'entreprise Pimont Marteau a sa propre nacelle et est aussi moins cher.

Que l'entreprise DUPUIS qui avait été retenue par la précédente municipalité, avait fourni un devis beaucoup plus cher que les autres devis.

Monsieur LECOMTE lui répond que l'écart était peu élevé environ 500€.

Monsieur le Maire répond que l'écart est de plusieurs milliers d'euros.

Madame DESHAYES dit que c'est Madame POULAIN des ABF qui avait conseillé de retenir l'entreprise DUPUIS pour ces travaux, mais que ce conseil avait été oral.

Monsieur LECOMTE dit qu'il y a 5€ d'écart sur le montant HT, entre l'entreprise DUPUIS et l'entreprise Pimont Marteau. Et en cas de problème même sur un week-end l'entreprise DUPUIS se déplacerait, l'entreprise Pimont Marteau surement que non.

Madame DESHAYES propose qu'on demande à Monsieur DUPUIS de s'aligner au prix.

Monsieur le Maire lui répond qu'au regard du code des marchés public c'est illégal.

Résultat des votes :

4 votes contres (Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE)

1 abstention (Gipsy LACAILLE)

14 votes pour

Concernant le devis Léger, Madame DESHAYES propose que les troncs qui ne sont pas évacués, soient réservés aux familles ayant des difficultés pour se chauffer.

Monsieur le Maire répond que s'est prévu.

Résultat des votes :

18 votes pour

1 abstention (Hubert DE LA HAYE, car nous n'avons pas consulté Monsieur Conan de La Haye Malherbe qui est un natif d'Ecrosville)

5 – Adhésion service mission temporaire du centre de gestion de l'Eure

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27.

Monsieur LAGOUANELLE demande si cette adhésion est limitée dans le temps.

Monsieur le Maire lui répond que non, qu'elle est reconductible chaque année.

Après vérification, elle est conclue pour une durée de 3ans. A l'issue des 3 années, une nouvelle convention doit être établie.

Monsieur LECOMTE demande si elle n'était pas déjà en place.

Madame RAOULT lui répond que non.

Résultat des votes :

Unanimité

6 – Expérimentation ENT école

Monsieur Patrice PHILPPE Maire, présente aux membres de l'assemblée la convention de partenariat pour l'expérimentation d'un environnement numérique de travail au sein du groupe scolaire.

ENT (Environnement Numérique de Travail) qui regroupe, dans un espace sécurisé, divers services pédagogiques numériques et des ressources numériques de qualité permettant aux élèves d'obtenir les compétences exigibles au niveau du Brevet Informatique et Internet, attestations faisant partie des programmes de l'école élémentaire.

En outre, cet espace de travail intègre également des modules de communication à destination des parents pour l'école et pour la commune.

Madame DESHAYES fait remarquer que l'année dernière les enseignantes l'avaient demandé, mais ça été un fiasco total. Elle reconnaît aussi que ça peut être été un loupé de la part du précédent conseil vu le confinement du printemps dernier.

Monsieur le Maire propose aux élus de signer la convention de partenariat pour l'expérimentation du dispositif ENT (Environnement Numérique de Travail) au sein du groupe scolaire.

Résultat des votes :

Unanimité

7 – Suppression régie 128/129

Monsieur Patrice PHILPPE Maire, informe les membres de l'assemblée, que Monsieur Roussel trésorier principal nous conseille de supprimer 2 dès 4 régies existantes à savoir :

126 recettes cantine,

127 régie d'avance,

128 régie salle des fêtes

129 régie diverses (chasse, pêche, tennis, photocopies etc...)

pour n'en garder que 2 la 126 et la 127.

Les recettes de la régie salle des fêtes et régie diverses seront encaissées avec la régie 126.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, approuve la suppression de la régie recettes 128 pour l'encaissement des recettes « Location salle des fêtes » et approuve la

suppression de la régie recettes 129 pour l'encaissement des recettes « Régie diverse (Tennis, chasse, pêche, photocopies etc. ... » au 26/01/2021.

Résultat des votes :

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire répond aux questions envoyées vendredi 22 par Madame SASSINE.

- Les délégations des adjoints actuels et du maire délégué de Tostes, restent identiques à celle voté le 13 juillet 2020.
- Le bail rural de Monsieur Viel, la mairie a reçu en 2010 un courrier en recommandé de M. et Mme Dugord informant de la reprise de la SCEA Viel.
M. et Mme Dugord sont donc dans la légalité et peuvent continuer à exploiter les terres.
- Le point du second devis de la toiture de l'église a été vu en milieu de séance.
- La réponse du tribunal concernant le litige Leloup a aussi été vu en début de séance.
- Et pour le mode de financement des travaux rue des Forrières, les travaux ont été mal réalisés, c'est donc l'entreprise qui est revenu mettre en état et qui les a pris à sa charge.

Séance levée à 21h58.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

 Fabrice PHILIPPE, maire	Nicole LABICHE 1 ^{ère} adjointe au maire	Jean-Félix WAWZRYNIAK 2 nd adjoint au maire
Marie-Josée DUË 3 ^{ème} adjointe au maire	Stéphane ROUSE 4 ^{ème} adjoint au maire	Claire BAGLAN 5 ^{ème} adjointe au maire
Fabrice AUTECHAUD maire délégué de TOSTES	Jacques VIEL	Marianne JACQUES
Fabrice LAGOUANELLE	Christophe BILOE	Orlane MAILLARD
Gipsy LACAILLE	Jean-Daniel LOMENEDE	Noémie WEZEL
Marie-Claude SASSINE	Hubert de la HAYE	Maryannick DESHAYES
Thierry LECOMTE		